



*La fédération régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
Pour le Développement Durable*

Union Régionale Vie et Nature

Affiliée à France Nature Environnement



Élections régionales de 2010

**Propositions des Associations de Protection de la
Nature et de l'Environnement en Provence
Alpes Côte d'Azur**

***Le droit à une vie saine et productive en harmonie
avec la nature***

*Agir ensemble
pour des
territoires durables*

2010 année de la biodiversité



*Les propositions ont été élaborées par l'URVN PACA et son réseau d'Unions Départementales ; en partenariat avec les associations régionales signataires

Avant-propos

Une ambition inter-associative : « le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »

L'URVN est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement en vue du développement durable, affiliée à la fédération nationale France Nature Environnement.

Elle fédère à travers son réseau d'union et de fédérations départementales les associations de protection de la nature et de l'environnement de Provence Alpes Côte d'azur.

L'URVN est une force de coordination et de propositions d'actions pour favoriser les politiques de développement durable.

Ces propositions sont construites sur la bases de réunions territoriales inter-associatives et intègrent les engagements issus du Grenelle de l'environnement.

En effet, en 2009, l'URVN qui fédère grâce à son réseau d'union départementales (UDVN) plus de 200 associations locales comptant plusieurs milliers d'adhérents, a réuni les représentants associatifs dans chacun des éco-territoires de la région :

- La vallée et la plaine de la Durance
- La vallée du Rhône
- Le littoral
- La Montagne

Ces réunions ont permis de dégager des enjeux majeurs de chacun de ces territoires. Les comptes rendus de ces réunions et les communiqués qui en résultent sont consultables sur le site www.urvn.fr.

Sommaire :

Les thématiques :

- Tourisme : pour un tourisme régional durable
- Eau : pour une gestion raisonnée de l'eau et des milieux aquatiques
- Énergie : pour diminuer les consommations et développer les énergies renouvelables tout en respectant l'environnement
- Agriculture : pour une agriculture durable
- Transports : pour une mobilité durable
- Forêts : pour une gestion durable de la forêt
- Aménagement et développement durable des Territoires
- Protection et gestion des milieux naturels et de la biodiversité

Les territoires :

- Territoire régional
- Territoire vallée et plaine de la Durance
- Territoire littoral
- Territoire vallée du Rhône
- Territoire montagne

THÉMATIQUE : TOURISME

POUR UN TOURISME RÉGIONAL DURABLE

CONSTAT :

De part sa grande diversité de territoires, la région attire, été comme hiver, un grand nombre de touristes (d'après l'observatoire du tourisme de la région, en 2008 la fréquentation touristique a atteint plus de 220 millions de nuitées).

Ce constat entraîne différentes conséquences : multiplication d'équipements coûteux et consommateurs d'espace pour les touristes avec la création de nouveaux ports (ce qui favorise l'artificialisation du littoral), concession de plage, hôtel de luxe, parking, camping, multiplication de canons à neige (et tout le système de retenue d'eau, de canalisation, etc), remonte-pente, d'unités touristiques nouvelles ; s'ajoute à ce phénomène d'urbanisation le problème des stations d'épuration sous dimensionnées par rapport à la population saisonnière.

PROPOSITIONS POUR UN TOURISME DURABLE EN PACA :

Impulser une politique d'éco-tourisme liée à la capacité d'accueil des territoires

Développer un tourisme durable **tenant compte des capacités d'accueil du territoire**, du changement climatique (éviter de centrer sur la seule activité ski en hiver dans les zones de montagne par exemple) et en recherchant l'intégration des installations touristiques dans le paysage naturel et architectural du territoire avec la création d'un **schéma régional du tourisme durable** sur les principes de gouvernance. Ce schéma inciterait à une politique d'éco-tourisme en lieu et place d'un tourisme de masse non lié à la capacité d'accueil des territoires ; cette capacité d'accueil serait liée à une étude spécifique à la région

- Évaluer la capacité d'accueil des milieux et leur fréquentation
- Créer des **pôles touristiques régionaux** durables notamment à travers les parcs naturels régionaux
- Exiger une **plaisance durable** sur le littoral : avec la mise en place d'une **charte régionale** sur ce sujet proposant des solutions durables (incitation à la location de bateaux de plaisance plutôt que l'achat, équipement en bouées d'amarrage dans les milieux fragiles (ex : herbiers de posidonies), **remise en fonction des cales de mise à l'eau pour les petites unités**
- **Créer une charte et un label « stations durables »** pour l'activité touristique de montagne et « **ports durables** » pour l'activité touristique du littoral . Ces démarches prendraient en compte l'ensemble des activités du territoire sous l'angle du développement durable. Les labels seraient de différentes couleurs selon le degré de durabilité de l'activité
- **Soutenir l'établissement public foncier** en vue de favoriser la mixité sociale, reconverter les friches industrielles et protéger le littoral.
- Développer et soutenir une démarche de sensibilisation du grand public du type « **écogeste en vacance** »
- Soutenir la diversification de l'offre touristique : **Établir un guide régional du tourisme durable** regroupant des activités dans le respect de l'environnement (environnement naturel, environnement social)
- Soutenir les formes d'hébergement moins consommateur d'espace
- Soutenir la mise en place de plans de mouillage avec des zones dans lesquelles le mouillage serait interdit
 - Soutenir le lancement de ports à sec intégrés dans le paysage

CONSTAT :

Ressource abondante en PACA mais mal répartie dans le temps et dans l'espace, l'eau utilisée provient majoritairement des ressources superficielles et connaît de nombreux usages (hydroélectricité, eau potable, irrigation agricole...).

En réponse à l'insuffisance des ressources dans les territoires les plus peuplés, de grands aménagements ont été réalisés : canaux agricoles, canaux d'alimentation en eau potable (canal de Provence), aménagement du système Durance / Verdon. Ce système permet de répondre aux besoins actuels et peut disposer, sous conditions, de marges de manœuvre tout en étant soumis à une grande vulnérabilité.

Évolution démographique, pression urbaine, changements climatiques et recours à l'hydroélectricité entraîneront une sollicitation plus forte de la ressource. Il faut prendre en compte la fragilité des milieux aquatiques, les attentes vis-à-vis des différents usages. Le risque inondation est également bien présent, notamment dans les vallées du Rhône, de la Durance et de fleuves côtiers tels que le Gapeau ou le Var.

Les nombreux contrats de milieux (rivière, baie, canal) mis en œuvre depuis les années 90 ont développé une habitude de dialogue entre acteurs qui favorise une résolution concertée des conflits liés à l'eau. Réunis au sein du réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques, Région et acteurs de l'eau ont et auront encore de nombreux défis à relever pour préserver la ressource et les milieux !

PROPOSITIONS :

Appliquer le SDAGE Rhône Méditerranée et le programme de mesures et soutenir une gouvernance partagée sur les bassins versants

- Soutenir l'**application du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) et du programmes de mesures** votés le 26 octobre 2009 et élaborer un Schéma Régional de la ressource en eau prenant en compte les orientations du SDAGE RM
- Mettre en place un **dispositif d'éco-conditionnalité des aides et des appels d'offres régionaux** par rapport aux actions qui respectent les orientations du SDAGE RM
- Renforcer la solidarité amont—aval en direction des territoires « réservoir en eau » de la région, identifier les zones déficitaires en ressource en eau pour soutenir en priorité ces secteurs et accompagner les mesures d'économie d'eau
- **Soutenir les structures gestionnaires de milieux aquatiques et les politiques de gestion locale et intégrée** (contrat de milieu, SAGE), la mise en place d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) sur la Durance et la création d'un EPTB sur le Var
- Soutenir des actions de **protection de la ressource** contre les pollutions, poursuivre la **lutte contre les pollutions** d'origine domestique et prendre en compte les pollutions pluviales prioritairement sur les secteurs sensibles à ce type de pollution
- Soutenir les **actions en faveur de la trame verte et bleue**, en se basant sur le réseau hydrographique
- Soutenir les actions de **protection contre le risque inondation** et la sensibilisation des populations et les décideurs exposées à ce risque naturel
- Soutenir l'acquisition de zones humides (par le Conservatoire du Littoral) et d'espaces de liberté pour les cours d'eau (zones de grande biodiversité et zones tampon en cas de crue)
- Soutenir une **agriculture respectueuse de l'environnement, économe en eau et de proximité**
 - Soutenir des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable sur l'eau et les milieux aquatiques

THÉMATIQUE : ENERGIE

CONSTAT :

La consommation énergétique régionale est supérieure à la moyenne nationale, en dépit d'un climat doux. Ceci est dû principalement à une **forte industrialisation régionale** mais est également lié à l'incessante augmentation des consommations dans les bâtiments. La région est très **dépendante des importations d'énergie** (en provenance du nucléaire et des énergies fossiles) et **ne produit que 10% de ce qu'elle consomme**. Elle dispose d'un **fort potentiel en énergies renouvelables (EnR)** (bois, solaire thermique et photovoltaïque, éolien off-shore, géothermie et la valorisation énergétique des déchets) qui est très mal exploité (hormis l'énergie hydraulique).

L'ensemble de cette consommation énergétique a des **impacts conséquents sur l'environnement**, sur les débits des cours d'eau, les émissions de gaz à effet de serre, sur les paysages ainsi qu'en matière de risques technologiques (raffineries, centrales, barrages, transport et stockage des hydrocarbures).

Qui plus est, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs précis : « 3x20 » à l'horizon 2020, fixés par le Conseil Européen : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, baisse de 20 % de la consommation d'énergie, et proportion de 20 % des énergies renouvelables

PROPOSITIONS :

Mettre en place un plan climat air énergie pour diminuer les consommations et augmenter la part d'énergies renouvelables dans le respect des espaces naturels et agricoles

Développer des **politiques énergétiques ambitieuses** au travers du **Plan Climat Régional**, avec le soutien de projets dans les domaines des transports, du traitement des déchets, de l'énergie, de l'habitat et de la qualité de l'air

- Renforcer et étendre le **plan Eco-énergie** facilitant la diminution des consommations et l'augmentation des EnR et développer des plans pour atteindre une sobriété énergétique dans le bâti neuf et existant. Ceci en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement : réduire les consommations d'énergie d'environ 20 % dans les bâtiments tertiaires et 12 % dans les bâtiments résidentiels en 5 ans, et de plus d'un tiers à l'horizon 2020

- Poursuivre le **Plan Alter ITER** : pour chaque € versé par la Région à ITER, 1€ est consacré au développement des EnR

- Intégrer une **clause d'éco-conditionnalité** pour l'attribution de l'ensemble des aides régionales

- Améliorer **l'offre de formation** dans les énergies nouvelles et développement des formations initiales et continues à l'éco-construction et l'éco-conception. Créer et renforcer ces filières

- **l'Information et sensibilisation à utilisation des EnR** avec démonstration, incitation, aides financières et accompagnement des citoyens dans l'adoption de nouveaux modes de vie (alimentation, consommation, déplacements, habitat)

- Soutien du développement de systèmes de management environnementaux européens (EMAS) sur l'ensemble des activités de compétence régionale, pour se positionner dans une démarche d'amélioration continue des performances

Affichage volontaire des performances énergétiques et environnementales sur l'ensemble des bâtiments publics de la Région, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers (initiative européenne Display). Valorisation des toitures de l'ensemble de ces bâtiments, qui pourront être utilisées pour la production d'énergie solaire (afin de réduire la pression foncière sur les surfaces agricoles)

- Promotion de la qualité environnementale du bâtiment et de l'urbanisme durable. Création d'un label régional d'éco-construction ambitieux

- Soutenir les projets de stockage de l'énergie le développement des EnR, y compris les énergies marines, le solaire thermique et photovoltaïque et la géothermie

- Soutien aux approches énergétiques dans les collectivités et notamment aux **Plans Climat Territoriaux**

- **Encourager l'implantation des EnR dans le milieu urbain**

THÉMATIQUE AGRICULTURE

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CONSTATS :

Occupant 44% du territoire régional, l'agriculture de PACA se définit par ses productions (maraîchage, arboriculture, viticulture et élevage) de qualité (31 AOC et de nombreux labels) ainsi que par la petite taille des exploitations (moins de 20 ha pour près de 70% d'entre elles). L'agriculture biologique et de proximité (AMAP et marchés bio) rencontre un succès grandissant auprès des populations.

L'agriculture régionale est pourtant affectée par des mutations importantes :

- déprise agricole, notamment en secteur de montagne ou sur le littoral, liée à l'urbanisation croissante ;
- disparition de certaines pratiques (alpages, sylvopastoralisme) ;
- abandon de terres en raison de la forte concurrence, notamment en arboriculture ou en maraîchage,
- pollutions de l'eau et des sols par les intrants agricoles (pesticides, phytosanitaires, engrais, plastiques...) ;
- risques accrus de maladies (cancers, malformations chez les nouveau-nés...), en particulier dans les familles d'agriculteurs ;
- disparition d'espèces (ex : abeilles) et perte de biodiversité.

La pêche en Méditerranée est caractérisée par la biodiversité marine et la géographie du littoral (plateau étroit, fleuves et étangs côtiers) et s'est adaptée à ces conditions en termes de techniques et de période de pêche. La flotte de pêche est majoritairement consacrée aux « petits métiers » et non aux métiers du large. L'aquaculture se développe également autour de la mytiliculture (3 000 T/ an) et de la pisciculture marine (1 500 T / an).

PROPOSITIONS

Faire évoluer l'agriculture vers des pratiques respectueuses de l'environnement, vers la proximité et l'accessibilité (en terme de prix)

- **Soutenir les agriculteurs dans leur évolution vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de proximité.**
- Poursuivre l'application des mesures prévues dans le Document Régional de Développement Rural
- Mise en place d'un **Plan Eco-phyto 2018 régional**, déclinaison territoriale du Plan Ecophyto 2018
- Créer un **centre régional des ressources biologiques** en faveur de la sauvegarde et de la valorisation des **espèces végétales et animales cultivées ou domestiquées** en PACA, en lien avec les Conservatoires Botanique National (Porquerolles, Charance) et le PNR Luberon
- Renforcer **l'attractivité des métiers** de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture
- Soutenir le **développement de l'agriculture respectueuse de l'environnement et d'un pastoralisme adapté au milieu**, notamment par le biais du Programme de Développement de l'Agriculture Biologique, et favoriser l'utilisation de produits bio dans les établissements dépendant de la Région (ex : lycées)
- Développer un **écolabel** en faveur d'une pêche durable en Méditerranée et pour l'aquaculture régionale
- Soutenir les **prud'homies de pêche** et les petits métiers
- Inciter les aquaculteurs à respecter l'objectif de réduction de 80% de la part d'origine animale de l'alimentation apportée dans les élevages, à l'horizon 2010, pour favoriser une **alimentation d'origine végétale, sur une base de produits non OGM**
- Porter au niveau national et européen une demande forte pour **une agriculture et une pêche de qualité, respectant les hommes, les territoires et les milieux.**

THÉMATIQUE TRANSPORT

POUR UNE MOBILITÉ RÉGIONALE DURABLE

CONSTATS .Le secteur des transports est responsable de la moitié de la pollution globale en PACA (pollution photochimique, effet de serre et COV), les grands axes de circulation actuels (l'axe Nord-Sud et l'arc Méditerranéen en particulier) sont saturés et les prévisions concernant les trafics futurs ne font qu'assombrir l'horizon.

Trafic routier lié au transport des marchandises : Prévision d'augmentation du trafic avec le développement du trafic conteneurs du GPMM (multiplication par 6 de la capacité actuelle selon les prospectives élaborées pour 2020 dans le projet stratégique). Augmentation du trafic routier, saturation du réseau, émission de gaz à effet de serre, pollutions atmosphériques, nuisances visuelles et sonores, création de nouvelles infrastructures consommatrices d'espaces (problème du foncier pour l'agriculture et la périurbanisation) et destructrices de biodiversité. **Trafic routier lié au transport des personnes** : Ce trafic concerne essentiellement les transports domicile-travail, le transport international, ainsi que les trafics engendrés par l'activité du tourisme. La prospérité du mode de vie local est de plus marquée par le « tout automobile » et l'accroissement permanent du nombre de véhicules personnels sur les routes.

Les émissions de gaz à effet de serre des transports n'ont cessé d'augmenter ces dernières années (+22% depuis 90). Le Grenelle de l'environnement fixe comme objectif de revenir au niveau des émissions de 90 d'ici 2020 ; ceci étant une première étape du facteur 4.

PROPOSITIONS

Développer et améliorer l'offre de transport en commun (cadence-ouverture/réouverture de lignes)

- Réviser le Schéma Régional des Transports (SRIT) d'une part pour tenir compte des objectifs fixés par le Grenelle et d'autre part pour une prise en compte intégrée des transports, des déplacements et des aménagements
- Développer des réseaux de transports en commun : amélioration du maillage de l'ensemble du réseau (création de syndicats mixtes responsables d'une collaboration entre tous les acteurs des différents réseaux pour une meilleure coordination), **tarification unique voire gratuité des réseaux, augmentation des cadences, horaires mieux adaptés** (heures pleines/creuses), **développement du réseau dans les zones non desservies** avec adaptation des véhicules en fonction du nombre de passagers potentiel (minibus, navettes) et **qualité de service optimisée** (garantie des fréquences et des horaires). Les lignes dont le trafic ferroviaire est à améliorer en priorité sont les lignes entre Aix/Marseille, Toulon/Marseille, Manosque/Aix, Avignon/Carpentras, Grasse/Cannes/Nice et Aix/Briançon, ce qui permettrait d'atteindre une augmentation de la fréquentation des TER de 96%
- Constitution d'un moratoire régional sur la création de nouvelles dessertes routières (exemple création d'une nouvelle voie dans le tunnel de Tendes, A51, réaménagement des aires de service sur l'autoroute A8 avec le développement de plus de 600 places de poids lourds)
- Organisation, promotion et sensibilisation à une mobilité durable
- Soutien à l'élaboration d'un schéma des transports dans l'enceinte du Grand Port Maritime de Marseille et en liaison avec son activité, avec le développement d'une étude logistique pour accompagner l'accroissement de l'activité du GPMM
- Diversification des modes de transport de marchandises et de personnes alternatifs à la route (fluvial, ferroviaire et optimisation de l'usage des voies sur l'ensemble du réseau ferré : automatisation, etc.), mise en œuvre d'une politique tarifaire incitative en faveur du rail-route, optimisation et création de plateformes ferroviaires parfaitement équipées
- Soutien d'une étude prospective sur la possibilité de raccorder Marseille à Turin en passant sous le Mont Genèvre
- **Création d'un plan de déplacement régional** prenant en compte l'ensemble des types de transports en commun
 - Proposer la gratuité sur l'ensemble du réseau TER.

Propositions des APNE pour des territoires durables en PACA

THÉMATIQUE FORÊT:

POUR UNE GESTION DURABLE DES FORETS

CONSTAT :

Avec 38% de son territoire recouvert de forêts, Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions les plus boisées de France ; elle a donc une forte responsabilité sur cette problématique. Ces milieux présentent une riche biodiversité, tant au niveau floristique que faunistique, mais subissent aussi de nombreuses menaces telles que forte fréquentation, urbanisation, attaques parasitaires, multiplication des incendies... et changements climatiques dont les impacts se font d'ores et déjà sentir (perturbation des cycles biologiques des arbres, production moindre...).

Outre son rôle de réserve de biodiversité, la forêt concilie différents rôles : protection des sols, qualité de l'air, préservation des paysages, protection de la ressource en eau et prévention contre les risques, rôle de production (bois construction, bois énergie, pâte à papier, mais aussi produits annexes : fruits et baies, champignons, produits médicinaux, gibier, miel, liège...), accueil du public.

Les modes de gestion appliqués jusqu'à présent ont favorisé le rôle de production de bois de la forêt et entraîné l'uniformisation des forêts (en termes d'espèces, d'âge des arbres, de positionnement...) et la perte de biodiversité (diminution de la faune - mammifères, oiseaux, insectes... - et du monde végétal - champignons, lichens, strates arbustive et herbacée...). Différents textes promeuvent des actions en faveur d'une gestion durable de la forêt :

- Plan d'action de l'UE en faveur des forêts, Convention Alpine et ses différents protocoles (Forêts de montagne, Energie, Protection des Sols, Protection de la nature et entretien des paysages) au niveau européen,
- Document Régional de Développement Rural, Schéma Régional de Gestion Sylvicole, Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes au niveau régional.

PROPOSITIONS :

Soutenir les filières courtes et la mise en place d'outils de gestion intégrée de la forêt

- Poursuivre la mise en œuvre des textes existants et favorables à la **forêt et à sa gestion intégrée et concertée**
- Accélérer la rédaction puis mettre en œuvre des **annexes vertes**, documents complémentaires aux Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole.
- Créer un **appui technique régional** à destination des collectivités **pour mettre en place des outils de gestion intégrée de la forêt** au sein du territoire (charte forestière de territoire, plan d'approvisionnement territorial...) et favoriser la gouvernance à 5
- Mettre en place des **liens entre sites d'agriculture durable et chartes forestières de territoire**
- Soutenir des **filières courtes** et privilégier l'utilisation des **bois locaux** (éco-conditionnalité des aides et appels d'offres de la Région)
- Soutenir ou créer des **labels régionaux**, tels que "Bois des Alpes" ou des labels permettant d'ajouter une valeur aux produits forestiers non ligneux récoltés selon un cahier des charges respectueux de la nature et des hommes
- Valoriser les métiers en lien avec les espaces naturels et forestiers
- Proposer une aide aux propriétaires, sylviculteurs et agriculteurs s'engageant dans des démarches de sylviculture ou de gestion forestières favorables à la biodiversité et aux Trames Vertes et Bleues
- Soutenir la **recherche sur les changements climatiques et les milieux forestiers**
- Soutenir les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN Alpin, CBN Porquerolles) dans leurs missions de connaissances et de conservation des espèces et des habitats et intégrer le Syndicat Mixte gestionnaire de ces établissements publics à caractères scientifiques et techniques

THÉMATIQUE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE :

CONSTATS :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région très attractive du fait, notamment, de sa situation géographique. La région a gagné, en 50 ans, deux millions d'habitants, ce qui représente la plus forte évolution en France et atteint en 2006 (dernier recensement de l'INSEE) presque 5 millions d'habitants.

Ces habitants sont inégalement répartis sur le territoire contrasté de la région avec une concentration des habitants sur le littoral et autour des villes (91% de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vit dans un espace urbain).

Pour répondre aux demandes de ces habitants, la région est face à une problématique majeure : comment répondre aux besoins en logement, en équipement et en infrastructure de transport tout en préservant le cadre de vie exceptionnel d'un territoire dont plus de la moitié de la surface est couverte par les espaces naturels?

PROPOSITIONS :

A l'aide du SRADT, optimiser les espaces urbanisés pour construire des villes durables et lutter contre le mitage pour préserver les zones agricoles et naturelles et faire des PNR des modèles de développement

- Continuer la réalisation du nouveau **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADT) en intégrant des orientations à la hauteur des enjeux régionaux** : réaffirmer le principe de capacité d'accueil des territoires dans les documents d'urbanisme, traiter les problématiques des espaces littoraux et terrestres de manière intégrée, anticiper le changement climatique en posant le principe de ville durable, **mettre en place la trame verte et bleu**, recentrage de l'aménagement du territoire autour des pôles d'échanges et dessertes de transports collectifs tout en développant les transports en commun, limiter le mitage, l'urbanisation des terrains agricoles et milieux naturels
- Financer des modules de développement durable au sein des formations professionnelles
- **Continuer les études des projets décrits dans le schéma régional des infrastructures et transports** (tels que : le tunnel ferroviaire sous le mont Genève, l'amélioration de la desserte des métropoles et des territoires de montagne, la mise en place de plateformes multimodales..) **en intégrant le concept de trames vertes et bleues.**
- Mettre en place une **vice présidence déléguée au développement durable**
- **Soutenir la création du parc national des Calanques**
- Mettre en œuvre l'agenda 21 régional approuvé le 10 juillet 2009
- Soutenir les actions d'éducation à l'environnement pour le développement durable
- Amener les parcs naturels régionaux vers le développement durable de leur territoire (acteurs pilotes) ; intégrer dans leur charte un volet aménagement du territoire en vue d'éviter le mitage

THÉMATIQUE BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

CONSTAT :

Des Alpes à la Méditerranée, la Région PACA possède une richesse écologique exceptionnelle avec une très grande diversité d'espèces et de milieux : près des 2/3 des espèces végétales françaises, 1/3 des espèces d'insectes, plus de 10 espèces de mammifères marins, de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs... et un taux d'endémisme élevé. Cette richesse s'explique par une grande diversité de reliefs, de climats et de substrats, à l'origine de milieux naturels variés.

La Région compte ainsi 3 Parcs Nationaux (Ecrins, Mercantour, Port Cros), 5 Parcs Naturels Régionaux (Alpilles, Queyras, Luberon, Verdon, Camargue), 10 réserves naturelles nationales (dont la plus ancienne et plus grande de France : Camargue), 3 réserves de biosphère (Camargue, Luberon, Mont Ventoux), 2 aires marines protégées (parc marin de la Côte Bleue et plan de gestion de la Ciotat), 208 sites classés, 928 ZNIEFF dont 100 pour le milieu marin, plus de 120 sites Natura 2000 terrestres et marins.

Dominée par les espaces naturels (75% du territoire) la région doit faire face à des menaces de nature à entraîner des pertes de milieux typiques méditerranéens et des modifications conséquentes d'habitats d'espèces endémiques, telles que :

- L'urbanisation croissante, au détriment des espaces agricoles et naturels,
- La progression de la forêt, au détriment des espaces naturels ouverts et des zones agricoles,
- La réduction de la surface agricole, et notamment diminution des prairies et alpages (due au déclin du pastoralisme).

Avec les Grenelles de l'Environnement et de la Mer, de nouvelles perspectives d'actions s'offrent à la Région en terme de préservation de la biodiversité terrestre et marine.

PROPOSITIONS :

Soutenir les mesures de protection de la biodiversité (réserves, parcs naturels régionaux, natura 2000 etc), intégrer la biodiversité dans les espaces agricoles et mettre en œuvre le Schéma Régional de Cohérence Écologique pour créer une fonctionnalité biologique entre les espaces.

- **Créer les PNR** en préfiguration (Baronnies, Mont Ventoux, Préalpes d'Azur, Ste Baume—Etoile—Garlaban)
- **Mettre en place le Schéma Régional de Cohérence Écologique** définissant la trame verte, bleue et bleue marine et inscrire cette trame verte et bleue dans le SRADT
- Adosser la trame verte et bleue à la charte des PNR, de sorte que les PNR soient des territoires modèles et moteurs pour la protection de la biodiversité, par la mise en œuvre de programmes d'actions sur leurs territoires
- Créer des Réserves Naturelles Régionales (au moins 2 par an)
- Soutenir la **mise en œuvre de la Trame Verte, Bleue et Bleu Marine** sur le territoire régional
- **Soutenir la recherche** (notamment sur le changement climatique et ses conséquences sur la biodiversité marine et terrestre de la région ainsi que sur le volume de polluants dispersés dans la région) et favoriser la **création d'un observatoire des milieux naturels**.
- Mettre en place et animer un plan régional pour la conservation de la faune et de la flore régionale
- Soutenir une étude de suivi et un état des populations de thons rouges et d'oursins de la région PACA
- Inciter les collectivités locales à prendre en charge le portage de sites Natura 2000
 - Inciter à la **mise en œuvre de Natura 2000 en mer** et la mise en place de **nouvelles aires marines protégées**

TERRITOIRE : RÉGIONAL

CONSTAT :

La région PACA est caractérisée par une diversité paysagère exceptionnelle ainsi qu'une riche biodiversité tant en terme de milieux que d'espèces. Elle doit faire face à de multiples pressions telles que l'étalement urbain, les risques naturels et technologiques, une demande croissante en logement avec une forte dynamique démographique.

Ce développement conduit à une forte consommation d'espaces agricole et naturel

La région PACA a également des défis à relever ces prochaines années.

En effet, elle comporte des faiblesses en terme d'équipement en transport en commun, elle subit de fortes pollutions de l'air qui ont un impact sanitaire important, elle est fortement consommatrice d'énergie et peu en avance en terme d'énergie renouvelable.

Ainsi, à l'heure du changement climatique et de la territorialisation du Grenelle, l'URVN attend de la région qu'elle relève ces défis avec comme objectif le développement durable du territoire régional.

PROPOSITIONS :

Mettre en place un schéma d'aménagement intégrant le Développement Durable et exiger que les financements de projets soient conformes à ces engagements

- Garantir des **décisions publiques construites dans la transparence**, fondées sur la concertation et la participation, impliquant l'évaluation et l'expertise pluraliste, et suivies d'une application effective ; **garantir une démocratie participative**
- Développer **l'achat public responsable** en insérant une clause éco-environnementale dans l'ensemble des financements entrepris
- **Organiser les services de la région en intégrant les principes du développement durable** tel que la transversalité avec une vision globale des projets
- **Communiquer autour de l'action des Parcs Naturels Régionaux (PNR)** comme modèle de développement durable
- Exiger **que les financements de la région soient conformes à ses engagements en terme de développement durable**
- **Participer à la territorialisation du Grenelle de l'environnement**
- Affirmer l'importance des structures associatives en tant que représentantes de la société civile et pérenniser un financement public de leurs activités
- **Participer à la mise à jour du diagnostic environnemental régional** sur les principes de la gouvernance à cinq
- **Soutenir financièrement l'expertise scientifique environnementale** (pour la gestion et la protection des espaces et milieux naturels)
- **Mettre à jour le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux** (approuvé en 96) ainsi que le plan régional d'élimination des déchets d'activités de soin (approuvé en 97) en établissant un Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) prenant notamment en compte les nouvelles filières (comme par exemple les nanotechnologies), le développement de la prévention quantitative et qualitative , intégrer la notion de bassin industriel de production, la création d'unités de traitement par bassin de production des déchets dangereux (tel que le Grand Port de Marseille)
- **Créer un observatoire régional des déchets, ménagers, des déchets verts, et des déchets dangereux**

TERRITOIRE : VALLÉE ET PLAINE DE LA DURANCE

CONSTAT :

Lien entre le massif alpin et le littoral méditerranéen, ce territoire riche en diversité biologique, encore très agricole (arboriculture maraîchage, vigne, élevage sur les piémonts des Alpes), sera amené à subir de fortes évolutions dans les 20 à 30 prochaines années en termes d'urbanisation et d'occupation du territoire (attractivité du territoire, arrivée du projet ITER, développement de projets de fermes énergétiques...). L'eau, composante essentielle du territoire, suscite des conflits d'usages, exigeant une gestion intégrée de cette ressource. Les impacts des activités humaines sur l'eau et les milieux aquatiques sont divers : remise en cause des fonctionnalités biologiques par les ouvrages, débit insuffisant pour assurer l'entretien physique des cours d'eau, pollutions agricoles et industrielles entraînant une dégradation de la qualité des eaux du cours d'eau et de la nappe.

Présent sur toute la vallée, le risque inondation revêt différentes formes : crues torrentielles à l'amont, ruissellement urbain, remontée des crues du Rhône en basse Durance, contraintes des cours d'eau augmentant le risque. Le territoire reste à l'écart des réseaux de transports : autoroute A51 (reliant les grandes villes au littoral) chère et peu empruntée, réseau national et départemental en progrès mais contraint par la géographie du territoire, réseau ferroviaire moins dense dans la plaine de la Durance que sur le littoral, (en dessertes et en fréquence), autant d'éléments pénalisant les voyageurs et encourageant l'utilisation de la voiture.

PROPOSITIONS :

Favoriser l'aménagement harmonieux du territoire Et appuyer l'application du plan Durance, du SDAGE RM et la création de l'EPTB Durance

- Rédiger un **Schéma prospectif de Développement Durable du Territoire** prenant en compte les nouveaux enjeux (urbanisation croissante, ITER, énergies renouvelables...)
- **Moderniser et cadencer les lignes ferroviaires** Aix en Provence – Briançon et Nice – Digne – Saint-Auban et **renforcer les dessertes de passagers et la cohérence** entre les liaisons TER et LER pour des lignes réellement efficaces, utiles et utilisées.
- Poursuivre les études sur la liaison ferroviaire Marseille/Montgenèvre/Turin
- **Encourager le covoiturage** : création d'aires de rassemblement accessibles en transports en commun ou incluant une zone de stationnement, favoriser les rencontres entre personnes
- Favoriser les **projets d'énergie renouvelables cohérents avec la protection des milieux et des espaces agricoles** et faire de ce territoire un pôle d'excellence pour les énergies renouvelables
- **Appliquer le Plan Durance et le SDAGE RM** par la mise en œuvre du Programme de Mesures, en faveur des milieux naturels et des programmes de protection contre les inondations
- Faire jouer la **solidarité amont–aval en faveur des secteurs constituant le réservoir de la Durance**
- **Identifier les secteurs déficitaires pour l'alimentation en eau potable** et soutenir les actions visant à réduire ce déficit
- Soutenir la création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin sur la Durance et lancer la dynamique de SAGE (gestion et partage de la ressource) sur les cours d'eau du territoire
- Œuvrer à la réhabilitation de l'étang de Berre notamment par la mise en place d'un contrat de milieux
- Poursuivre la **mise en œuvre du contrat de rivière Durance et du DocOb Natura 2000**
- Soutenir les agriculteurs dans leur évolution vers une **agriculture respectueuse de l'environnement et de proximité**
 - Développer une politique de **tourisme durable**, prenant en compte les capacités d'accueil du territoire et les changements climatiques et recherchant l'intégration dans les milieux et les paysages.

TERRITOIRE : LITTORAL

POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL RÉGIONAL

CONSTAT : La région est, avec 4 891 000 habitants en 2008, la 3^{ème} région la plus peuplée de France. Cependant, la répartition de cette population est inégale sur le territoire régional : la bande littorale (du Rhône à Menton) accueille 90% de la population sur 30% du territoire, et 4 pôles urbains (Marseille – Aix, Nice, Toulon, Cannes – Grasse – Antibes) de la région. La multiplication des ports, le bétonnage des côtes, la multiplication de rejets d'effluents, l'aménagement de plages artificielles détruisent les petits fonds dans la frange côtière, entre 0 et 20 m de profondeur, qui sont les milieux les plus riches en terme d'habitats et d'espèces. Or cette destruction aboutit à une perte importante des écosystèmes et habitats sous marins. Le livre bleu issu du Grenelle de la Mer comporte différentes propositions sur lesquelles les régions maritimes comme PACA se doivent d'être pilotes.

PROPOSITIONS :

Soutenir la mise en place d'une gestion intégrée et durable des zones côtières

- **Inclure un volet mer dans le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire** pour indiquer aux communes la nécessité de prendre en compte dans leur documents d'urbanisme la problématique aquatique et maritime (bassin versant et zones côtières)
- **Créer les PNR des Préalpes d'Azur et du massif de la Ste Baume de l'Etoile et du Garlaban**
- La mise en application des travaux du Conseil Consultatif Régional de la Mer sur la gestion intégrée des zones côtières doit se solder avec la réalisation d'un **schéma régional de gestion intégrée de la mer et du littoral** (parallèle au SOURCE sur les milieux aquatiques d'eau douce) construit sur un principe de gouvernance; la région peut s'inspirer de la charte des espaces côtiers mise en place en Bretagne
- **Soutenir les actions de gestion intégrée de type contrat de baie (notamment les contrats en cours de réalisation tels que ceux d'Antibes/ cap d'ail et des îles d'or ou de renouvellement comme celui de Toulon) ou programme de mesure du SDA-GE**
- Mettre en place un **label port durable** avec un principe de couleurs différentes selon le degré de durabilité de l'activité
- **Lancer un programme de réouverture et/ou de création des cales de mise à l'eau** pour la petite plaisance qui ont subi des fermetures ces 20 dernières années
- Soutenir la mise en œuvre de l'action **Natura 2000 en mer ainsi que la mise en place d'aires marines protégées rattachées à un réseau « trame bleue marine »** issu d'un inventaire des zones marines et littorales vulnérables
- Développer un appui technique et financier aux collectivités pour **la mise aux normes de leur station d'épuration** pour permettre une prise en compte des pollutions pluviales prioritairement sur les secteurs sensibles à ce type de pollution
- Soutenir des **programmes de formation et de sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement marin.**

TERRITOIRE : VALLÉE DU RHÔNE

CONSTAT : Le territoire de la Vallée du Rhône constitue un environnement subissant de nombreuses pressions notamment liées à une importante densité de population et à une forte industrialisation. Cette Vallée, plus grand couloir de transit entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, subit les désagréments d'un trafic routier considérable et est marquée par l'ensemble des différentes infrastructures qui la traversent (autoroute, TGV, oléoducs, gazoducs, canaux, etc.). Le Rhône, élément majeur du territoire, contribue à une richesse naturelle exceptionnelle de milieux et représente également une voie de navigation substantielle.

Les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphériques sont donc un fléau sur ce territoire qui s'accroît avec le développement ; les nuisances visuelles et sonores ne font que s'accroître ; la pression foncière y est importante ; le développement de l'urbanisation le fragilise et le rend sujet aux inondations ; les transports en communs ne sont pas adaptés aux besoins des habitants et les modes de transport alternatifs à la route n'y sont pas optimisés.

L'ensemble de ces difficultés constitue une véritable menace pour le territoire.

PROPOSITIONS :

Soutenir les transports propres pour les personnes et les marchandises et lutter contre les risques technologiques et naturels

- Accorder la priorité en matière d'infrastructure à l'optimisation des réseaux existants et de leur utilisation avant d'envisager leur développement ; tout en donnant une priorité de financement aux infrastructures propres telles que le ferroviaire ou le fluvial et à la multimodalité
- Intégrer dans le nouveau SRIT (schéma régional infrastructures et transports) un volet sur le transport de marchandise par canalisations et par canaux avec en parallèle la création de comités de suivi et de surveillance des canalisations partant du Grand Port Maritime de Marseille et la mise en place d'un schéma des canalisations dans l'axe rhodanien en finançant des études et en lançant des appels à projets
- Mettre en place des mesures antibruit pour toute création de nouveaux axes de transports et pour l'ensemble des axes existants
- Développer l'offre de transport en commun entre Avignon et Carpentras
- Soutenir la mise en œuvre du plan Rhône
- Mettre en œuvre le SDAGE et prendre en compte les pollutions toxiques contenues dans l'eau pour les diminuer
- Développer une culture du risque inondation : Une meilleure information des populations exposées et la diminution de la vulnérabilité des biens situés dans les zones inondables sont à privilégier
- Inciter les maires à intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme à travers une orientation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- Inciter les collectivités à mettre en place des politiques foncières économes d'espaces
- Aider à une reconversion de l'agriculture pour se diriger vers une agriculture raisonnée. Soutenir le développement de l'agriculture biologique, notamment à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Biologique
- Participer à la mise en place d'un plan régional éco-phyto, déclinaison territoriale du plan Ecophyto 2018
 - Soutenir la création du PNR du Mont Ventoux

TERRITOIRE MONTAGNE

CONSTAT :

Territoire peu peuplé, et encore assez enclavé par le manque de desserte ferroviaire mais également du fait de son relief, la montagne attire néanmoins des touristes tant dans la période hivernale (sports d'hiver) que pendant la période estivale (loisirs nature, présence du Parc National des Écrins et du PNR Queyras).

Ce territoire reste à dominance rurale, avec une arboriculture très présente dans la vallée de la Durance et de l'élevage sur les hauteurs. Les activités agricoles sont néanmoins confrontées à la surproduction fruitière, au recul du pastoralisme et à la présence du loup, ainsi qu'aux forts impacts des pesticides sur les milieux et sur la santé des agriculteurs (recrudescence de cancers).

Les questions de la qualité de l'eau et du partage de la ressource sont centrales sur ce territoire : protection des captages d'eau et assainissement, nombreux usages (agriculture, alimentation en eau potable, tourisme et loisirs, production d'énergie).

Différents textes prennent en compte les spécificités de ce massif :

- La Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 dite Loi Montagne
- la Convention Alpine et ses 8 protocoles d'application
- le Schéma Interrégional d'aménagement et de développement du Massif Alpin et ses applications concrètes (Convention Interrégionale pour le Massif des Alpes, Programme Opérationnel Interrégional des Alpes)
- le Schéma Stratégique Forestier du massif des Alpes.

De plus, les lacs de montagne de grande superficie sont soumis également à la Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 dite Loi Littoral.

PROPOSITIONS :

Soutenir une économie de montagne respectueuse de l'environnement et développer l'offre de transports en commun

- Participer à la **mise en œuvre des textes** cités ci-dessus et **favoriser leur connaissance** par l'ensemble des acteurs de la société civile
- **Encourager la protection de la montagne et de ses sites par l'application des lois Montagne et Littoral**
- Accompagner la **mise en place de démarches de développement durable** comme les Agenda 21, la charte du développement durable dans les stations de montagne, les chartes forestières de territoire ou les plans d'approvisionnement territoriaux
- **Développer un réel service public des transports** : poursuivre les études sur la liaison ferroviaire Marseille – Montgenèvre – Turin, moderniser et cadencer les lignes ferroviaires Aix en Provence – Briançon, Grenoble – Veynes – Gap et Valence – Veynes – Gap, renforcer les dessertes de passagers et la cohérence entre les liaisons TER et LER pour des lignes réellement efficaces, utiles et utilisées.
- Aider les collectivités locales à mettre en place des **transports en commun vers les stations de montagne**
- **Encourager le covoiturage** : création d'aires de rassemblement accessibles en transports en commun ou incluant une zone de stationnement, favoriser les rencontres entre personnes
- **Favoriser l'accès du territoire de montagne aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**, en faisant appel à des systèmes alternatifs quand les technologies habituelles sont trop coûteuses ou difficiles à mettre en œuvre
- **Appliquer le SDAGE** par la mise en œuvre du programme de mesures, en faveur de la fonctionnalité des milieux et de la qualité de l'eau
- **Créer le PNR des Baronnies et un réseau de réserves naturelles** représentant les différents écosystèmes forestiers
- **Soutenir l'agriculture de montagne** et sa conversion à une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- Soutenir la protection des troupeaux domestiques contre les prédateurs (acquisition de chiens de protection, accompagnement des éleveurs dans leur mise en place...)
- **Développer un tourisme durable**, respectant les milieux, et mettre en place d'un label « Station durable »

Les associations signataires



Union Régionale Vie et Nature

60 rue Saint Ferréol—13001 Marseille

Tel : 04 91 33 44 02 / Fax : 09 65 34 51 00/ urvn-paca.contact@gmail.com

Fédérations départementales membres :



GADSECA

UDVN 06

Groupement des Associations de Défense des Sites de l'Environnement de la Côte d'Azur
Affiliée à l'URVN



Var
Nature
Environnement

83

UDVN 04, 11 avenue Flourens Aillaud
04 700 ORAISON Tel : 04 92 78 77 18
Email : udvn04@gmail.com / Site :
<http://udvn.04.free.fr>

GADSECA - UDVN 06, 142 chemin de la Tella,
06360 Èze
Tel : 04 93 41 01 22

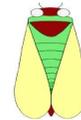
VNE : 13 allée des Washingtonia, 83400 Hyères -
Tel : 04 94 12 59 01

UDVN 13, 66 rue d'Aubagne, 13001 Marseille -Tel.
04 91 33 54 77 email : udvn13@free.fr



SAPN : 48, Rue Jean Eymar
05000 Gap/ tel : 04 92 52 44 50
<http://www.sapn05.org/>

UDN84



UDVN 84, 1 rue Bourget, 84000 Avignon -
Tel : 04 90 85 44 81 Fax : 04 90 86 13 22
email : udvn84@wanadoo.fr



UDVN83: La Cigale – Impasse de la Cigale – 83820 – Le Rayol Canadel
Tel : 04 94 05 61 10/01 40 65 06 50
email : cigales.t@wanadoo.fr



MNE 05 : BP 16 05 600 GUILLESTRE / tel : 04 92 45 37 87
maisondelanature05@yahoo.fr/ maisondelanature05.org

Associations partenaires :



PACA

LPO PACA : Villa Saint Jules—6 avenue Jean Jaurès
83 400 HYERES / paca@lpo.fr—www.paca.lpo.fr
Tel : 04 94 12 79 52—Fax : 04 94 35 43 28